

STAND

Information / inscription

Souhaitez-vous disposer d'un stand ? ☐ Oui ☐ Non

Nom de l'association :

Nom du référent : Prénom :

Présent lors du Salon ☐ Oui ☐ Non Fonction du référent :

Tél. : | | | | | | | | | | Courriel :

ANIMATION

Spectacle

Souhaitez-vous présenter un spectacle sur scène ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez le spectacle proposé en quelques lignes (la durée du spectacle ne devra pas excéder 10 minutes) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Initiation sportive

Souhaitez-vous proposer une initiation ou une démonstration sportive ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez l'action proposée et précisez les besoins en terme d'espace et de matériel :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

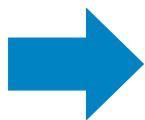
BÉNÉVOLAT

Avez-vous besoin d'une pancarte «Nous cherchons des bénévoles» à disposer dans votre stand ? ☐ Oui ☐ Non

HANDICAP

Proposez-vous des activités destinées aux personnes en situation de handicap ? ☐ Auditif ☐ Mental ☐ Moteur ☐ Visuel

Si oui préciser la ou les activités :



SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ACCEPTÉ

Pour être valable, cette demande d'inscription au Salon des associations doit respecter la date limite de dépôt fixée au 31 mai 2025.

L'inscription officielle vous sera notifiée après cette date.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

Les associations doivent être enregistrées auprès de la Maison des associations et avoir un dossier administratif complet et à jour.

- ☐ Status signés
- ☐ Récépissé de déclaration en préfecture
- ☐ Publication au Journal officiel
- ☐ Liste des personnes chargées de l'administration avec coordonnées
- ☐ Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- ☐ Attestation d'assurance de l'association à jour

Le dossier complet doit être :

- envoyé par mail à l'adresse **association@ville-pantin.fr**
- ou
- déposé sur place à **La Maison des associations - 61, rue Victor Hugo - 93500 Pantin**
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

BON À SAVOIR

- La ville se réserve le droit de proposer un stand seul ou un stand partagé en fonction des disponibilités, de la capacité d'accueil et de vos besoins estimés.
- En s'inscrivant, l'association s'engage à être présente pendant l'intégralité de la journée.
- Chaque stand disposera d'une table, de deux chaises et d'un panneau d'exposition.
- Aucun accès à l'électricité ni à internet ne sera possible.
- Aucune restauration ne pourra être proposée par les associations compte-tenu des normes d'hygiène et sanitaires.

Pour tout renseignement : Maison des associations - 01 49 15 41 83 - association@ville-pantin.fr